

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Perpignan
EXTRAIT du registre des délibérations du
Conseil municipal de Bompas
Séance du 25 mars 2021

Membres en exercice : 29

Membres ayant pris part à la délibération (29) : Laurence AUSINA, Didier MALE, Carmen ARANEGA, Jérôme RUMEAU, Marie-Josée VIEGAS, Gilles GUILLAUME, Marina PICORNELL, Jean-François FRANCHET, Sylvie TROTIN, Guy FERNAND, Jean Pierre SERRIE, Yolande LAFRANCAISE, Colette GONZALVEZ, Dominique TEXTORIS, Bernard MARY, Marie DARNER, Claude CAMPS, Carole COLMENERO (procuration à Marie Darner), Jérôme CATHALA, Arnaud TREMOUILLE, Alexandre BEZAULT, Lucy FERRER, Pierre TILLOIS, Monique MORELL (procuration Alain Grieu), Alain GRIEU, Brigitte LESIEUR (procuration à Caroline Langlais), Michel CUGULLERE, Philippe DE VOLONTAT, Caroline LANGLAIS

Date de convocation : 15 mars 2021

Secrétaire de séance : Pierre TILLOIS

Objet : Convention avec la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) du Ministère de la Justice

Le jeudi 25 mars 2021 à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Bompas, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la Présidence de Laurence Ausina. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Maire déclare la séance ouverte.

Il est expliqué que le Ministère de la Justice, via la Protection Judiciaire de la Jeunesse, met en place des actions de TIG (Travaux d'intérêt Généraux) ou des projets de réinsertion tutorés pour les mineurs en partenariat avec les collectivités.

Il est expliqué que Bompas avait déjà une convention en ce sens. Il est expliqué que cette convention est échue. Il est expliqué que ces actions de partenariat sont vouées à être augmentées.

La Convention d'une durée de 3 ans est présentée.

Le Maire soumet au vote cette convention.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- D'approuver cette convention pour une durée de 3 ans
- D'autoriser le Maire à signer cette convention et tout document s'y afférent

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Bompas, le 25 mars 2021

Laurence AUSINA
Maire

PUBLIÉ LE... 29 MARS 2021